

DEPARTEMENT  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
APT

DELIBERATION  
N°2016/015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF  
425 CHEMIN DU PERUSIER  
84300 TAILLADES

### SEANCE DU 20 OCTOBRE 2016

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**PRESENTS :** Mr DOMINIQUE Pierre Président

Syndic titulaire : PECOULT Jocelyn- HONORAT Guy — PELISSIER Laurence

Excusé : DEVINE Marc-- PONCET Norbert

Syndic suppléant : LIENS Charles

Excusé : OLIVIER Denis

L'an deux mille seize et le vingt octobre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet :**

**COMPLEMENT A LA DEMANDE DE SUBVENTION - MODERNISATION DE LA STATION DE VALLONCOURT – COMMUNE DE CHEVAL BLANC**

=====

**Le Président expose :** le Président expose aux membres présents la nécessité de réaliser une demande complémentaire de subvention pour les travaux de modernisation de la station de Valloncourt sur la Commune de cheval Blanc.

En effet, une étude complémentaire pour la réalisation de ces travaux a été faite et a permis de ré actualiser le montant du projet. De plus, les services du Conseil Départemental ayant validé la participation à la partie agricole du projet, à hauteur de 50%, il convient de compléter la demande d'aide pour réaliser la modernisation de la station de Valloncourt.

Le budget prévisionnel total de ces travaux est de 146 000.00 euros dont 121 000 € sont éligibles par le Conseil Départemental. Le financement est le suivant :

- Conseil Départemental 50 % : 60 500 euros (dont 32 659 € déjà attribués)
- Autofinancement 50 % : 60 500 euros

PS : Le Conseil Départemental a déjà attribué 32 695 € de subvention par sa séance du 24/06/16.

**Où l'exposé du Président :** la commission syndicale approuve la demande complémentaire pour la réalisation des travaux de modernisation de la station de Valloncourt pour un montant de 146 000 € HT et le plan de financement de l'opération associé et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20161020-2016-015-DE

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre

ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425 Chemin de Perusier

84300 LES TAILLADES



Reçu  
Réception par le préfet : 18/11/2016  
Publication : 18/11/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

